



## **LE BON ACCUEIL**

---

### **1 – L'organisation**

L'accueil de jour constitue un service au sein même de l'EHPAD La Providence de MESLAY DU MAINE. Il est situé dans une salle annexe dans la cour de l'EHPAD.

Adresse de l'accueil de jour :

« Le Bon Accueil »

11, rue Tanquerel de la Panissay

53170 MESLAY DU MAINE

accueildejour.meslay@orange.fr

Téléphones :

02.43.98.40.51

06.19.06.53.81

Capacité :

L'accueil de jour peut accueillir 30 personnes maximum sur la période de 4 jours.

Personnes accueillies :

L'accueil de jour s'adresse prioritairement aux personnes âgées présentant une pathologie neurologique dégénérative avec des troubles cognitifs de stade léger à modéré de la maladie.

Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 17h. Il assure le transport des personnes accueillies le matin pour se rendre à l'accueil de jour à partir de 10h, l'après-midi à partir de 17h00 pour le retour à domicile. La possibilité reste offerte, pour les familles qui le désirent, d'assurer elle-même le transport de leur proche.

### **2 – Nos objectifs**

- Rompre la solitude en favorisant les liens sociaux, partager des moments de plaisir ;
- Prévenir la perte d'autonomie en stimulant les capacités des personnes accueillies par la mise en place d'activités physiques et cognitives adaptées, tout en préservant les temps de repos nécessaires ;
- Soulager et soutenir la famille et les proches dans leur accompagnement de la personne accueillie, permettre un temps de répit aux aidants, apporter des informations et des conseils pour favoriser le maintien à domicile.

### **3 – Modalités de prise en charge**

Le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du président du Conseil Général, sur proposition du Conseil d'Administration de l'EHPAD. Ce tarif correspond aux dépenses d'hébergement et de dépendance.

Le tarif dépendance est défini selon le G.I.R. (Groupe Iso Ressource) en fonction de l'autonomie de la personne. Il peut être pris en charge totalement ou partiellement dans le cadre de l'aide personnalisée à l'autonomie à domicile.

Les services proposés à la personne accueillie se présentent comme suit :

- Transport (domicile et accueil de jour) en matinée et fin de journée,
- Restauration (café, déjeuner, goûter),
- Prise en charge au quotidien, activités, animations, sorties extérieures...

Les traitements médicamenteux et paramédicaux (exemple : fournitures de protections d'hygiène) doivent être apportés par l'utilisateur.

La facturation est adressée mensuellement et à terme échu. L'utilisateur s'en acquitte directement auprès du Trésor Public de MESLAY DU MAINE.

### **Procédure d'inscription**

L'inscription sera subordonnée à la constitution du dossier suivant :

- dossier médical à faire compléter par le médecin traitant et comprenant la photocopie de l'ordonnance du traitement en cours à remettre sous pli confidentiel au nom du médecin coordonnateur (Dr Paumard) ;
- dossier administratif comprenant état civil, informations sur l'entourage et attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- fiche de recueil de données qui permet de bien connaître la personne accueillie (histoire de vie, habitudes, besoins, attentes...) ;
- formulaire d'autorisation de droit à l'image ;
- formulaire d'autorisation de sortie,
- contrat de séjour.

En fonction des places disponibles, l'admission ne peut être prononcée que par le directeur de l'EHPAD de Meslay Du Maine et après un avis du médecin coordonnateur de l'Ehpad.

### **Fin de la prise en charge**

La prise en charge peut être suspendue ou interrompue (y compris avant la fin du contrat) :

- Soit à l'initiative de la personne accueillie ou de son représentant légal,
- Soit à l'initiative du directeur de l'établissement en cas de non-respect des clauses du présent règlement de fonctionnement,
- Pour inadaptation de l'état de santé aux possibilités d'accueil (évolution des troubles comportementaux incompatibles avec la vie de groupe, déambulations trop importantes, maladies contagieuses...).

Dans le cadre de l'inadaptation de l'état de santé, le directeur en accord avec le médecin coordonnateur, en informe les parties concernées : le médecin traitant, la famille et/ou le représentant légal afin d'orienter l'utilisateur vers une autre structure plus adaptée.

## **4 – Le fonctionnement**

L'accueil de l'utilisateur est basé sur un accompagnement individuel et collectif afin de donner aux personnes accueillies :

- les moyens de conserver le plus longtemps possible leur autonomie ;
- leur permette de conserver un rôle social au travers des activités de groupes ;
- maintenir les capacités restantes avec des activités individuelles.

Une journée type se présente comme suit :

✓ Accueil à partir de 10h00

La personne accueillie doit être « prête » pour la journée (toilette faite, vêtements nécessaires pour la journée).

✓ Activités proposées au cours de la journée :

Jeux ; activités mémoires ; préparation du gouter ; vaisselle ; lecture du journal ; séances vidéos ; accordéon ; gymnastique douce ; sorties (marché, parc de l'ehpad...); activités manuelles et artistiques, groupes de paroles ; moments de détente et de repos ; activités en commun avec les résidents de l'Ehpad (chant, repas à thèmes, gouter anniversaire, chorale, restaurant 1 fois/an...).

✓ Repas et collation

Le repas de midi et les collations sont proposés au cours de la journée. Ils sont pris en commun dans la plus grande convivialité et le respect des capacités de chacun. Les menus sont affichés dans les locaux de l'accueil de jour. Ils tiennent compte des prescriptions médicales et des éventuels régimes particuliers.

✓ Fin de prise en charge 17h00

### Le personnel

Le service dispose d'une équipe spécifiquement formée : AMP (aide médico psychologique),  
ASG (assistant de soins en gérontologie),  
Ergothérapeute.

Le médecin coordonnateur et les IDE de l'Ehpad peuvent intervenir en cas de besoin.

Leur mission est d'assurer un accompagnement individualisé de la personne accueillie, en collaboration avec la famille et les professionnels de santé pouvant intervenir à domicile. L'équipe soignante a pour objectif de stimuler et maintenir les capacités de la personne, donner une place à chacun dans le groupe et développer la vie sociale.

### Les locaux

Les locaux se déclinent de la manière suivante :

- Un lieu de vie adapté et aménagé avec un espace de repos avec la télévision et des fauteuils de repos,
- Une cuisine ouverte pour les activités culinaires,
- Une salle d'activités polyvalente pour les repas et les animations,
- Des sanitaires,
- Un accès au jardin et aux extérieurs de l'Ehpad, espace clos et sécurisé.

## **5 – Nos engagements**

- Les données médicales sont protégées par le secret médical. Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel du service.
- L'Accueil de jour a adopté la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Les personnels du service ont l'obligation de signaler auprès du médecin coordinateur les faits de maltraitance dont ils seraient témoins Ils sont alors protégés conformément à la législation en vigueur.
- Pour favoriser la bienveillance au quotidien, les priorités de l'accueil de jour sont les suivantes :
  - Respecter le rythme de chacun,
  - Respecter la pudeur, l'intimité,
  - Laisser un temps suffisant pour les repas, favoriser le choix du voisin de table, s'assurer que les goûts sont respectés,
  - Respecter les heures de dispensation du traitement,
  - Proposer des activités adaptées,
  - Laisser une place au dialogue de chacun,
  - Respecter les familles, les visites, les accompagner et évaluer régulièrement leur satisfaction.